

Table of Contents

PROGRAMME POUR LA FRANCE SOUVERAINE

Reprendre le contrôle : souveraineté complète,

14 AXES

Un programme intégral de reconquête souveraine

180+ MESURES

Concrètes, chiffrées et documentées

10,2 M km²

De Zone Économique Exclusive à valoriser

Document de travail — Mars 2026

Données sourcées : SDES, INSEE, FranceAgriMer, EDF, SHOM, RTE, Douanes françaises

TABLE DES MATIÈRES

[TABLE DES MATIÈRES 2](#)

[PRÉAMBULE — POURQUOI CE PROGRAMME 5](#)

[AXE 1 — SORTIE DE L'UNION EUROPÉENNE 6](#)

[Procédure juridique et constitutionnelle 6](#)

[Diagnostic 6](#)

[Mesures 6](#)

[Sortie de la zone euro et retour au franc 6](#)

[Diagnostic 6](#)

[Mesures 7](#)

[Rétablissement des frontières et sortie de Schengen 7](#)

[Mesures 7](#)

[AXE 2 — SOUVERAINETÉ ÉNERGÉTIQUE 8](#)

[Nucléaire : accélération et autonomie du cycle 8](#)

[Mesures 8](#)

[Pétrole et gaz : désengagement progressif 8](#)

[Mesures 9](#)

[Énergies alternatives souveraines : géothermie, hydrogène, hydrolien 9](#)

[Diagnostic 9](#)

[Mesures 9](#)

[AXE 3 — SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE 10](#)

[Réorientation vers l'autosuffisance 10](#)

[Mesures 10](#)

[Pêche et aquaculture souveraines 10](#)

[Mesures 10](#)

[AXE 4 — RÉINDUSTRIALISATION NATIONALE 12](#)

[Filières stratégiques prioritaires 12](#)

[Mesures 12](#)

[Protection douanière et préférence nationale 12](#)

[Mesures 12](#)

[AXE 5 — PUISSANCE MARITIME 14](#)

[Valorisation de la ZEE 14](#)

[Mesures 14](#)

[Marine nationale et surveillance 14](#)

[Mesures 14](#)

[Construction navale et économie bleue 15](#)

[Mesures 15](#)

[AXE 6 — DÉFENSE NATIONALE ET SÉCURITÉ 16](#)

[Autonomie stratégique complète 16](#)

[Mesures 16](#)

[Sécurité intérieure 16](#)

[Mesures 16](#)

[AXE 7 — IMMIGRATION ET IDENTITÉ NATIONALE 17](#)

[Maîtrise totale des flux migratoires 17](#)

[Mesures 17](#)

[Identité et assimilation 17](#)

[Mesures 17](#)

[AXE 8 — FISCALITÉ ET POLITIQUE MONÉTAIRE 18](#)

[Réforme fiscale de compétitivité 18](#)

[Mesures 18](#)

[Politique monétaire souveraine 18](#)

[Mesures 18](#)

[AXE 9 — ÉDUCATION ET FORMATION 19](#)

[École de la République 19](#)

[Mesures 19](#)

[Enseignement supérieur et recherche 19](#)

[Mesures 19](#)

[AXE 10 — SANTÉ ET PROTECTION SOCIALE 20](#)

[Souveraineté sanitaire 20](#)

[Mesures 20](#)

[Protection sociale souveraine 20](#)

[Mesures 20](#)

[Retraite par capitalisation : un pilier complémentaire souverain 21](#)

[Diagnostic 21](#)

[Mesures 21](#)

[AXE 11 — OUTRE-MER : PILIER DE LA FRANCE SOUVERAINE 21](#)

[Développement économique 21](#)

[Mesures 21](#)

[Mayotte : territoire stratégique prioritaire 21](#)

[Mesures 21](#)

[AXE 12 — NUMÉRIQUE ET CYBERSOUVERAINETÉ 23](#)

[Infrastructures numériques souveraines 23](#)

[Mesures 23](#)

[Intelligence artificielle et cybersécurité 23](#)

[Mesures 23](#)

[AXE 13 — JUSTICE ET INSTITUTIONS 24](#)

[Souveraineté juridique 24](#)

[Mesures 24](#)

[Justice pénale et autorité de l'État 24](#)

[Mesures 24](#)

[Institutions de la Ve République renouvelée 24](#)

[Mesures 24](#)

[AXE 14 — TRANSPARENCE PUBLIQUE ET RESPONSABILITÉ DES ÉLUS 25](#)

[Transparence intégrale de l'État et des institutions 25](#)

[Diagnostic 25](#)

[Mesures 25](#)

[Responsabilité pénale des élus et haute trahison présidentielle 26](#)

[Diagnostic : les cessions d'actifs stratégiques 26](#)

[Diagnostic : l'impunité constitutionnelle 27](#)

[Mesures 27](#)

[CONCLUSION — UNE FRANCE DEBOUT 28](#)

PRÉAMBULE — POURQUOI CE PROGRAMME

La France est la cinquième puissance économique mondiale, la première puissance agricole européenne, la deuxième zone économique exclusive maritime de la planète, et la seule nation de l'Union européenne disposant simultanément de l'arme nucléaire, d'un siège permanent au Conseil de sécurité de l'ONU, et d'une présence territoriale sur tous les océans du globe.

Pourtant, elle a abandonné des pans entiers de sa souveraineté à une construction européenne qui, traité après traité, a transféré à Bruxelles le pouvoir de fixer nos droits de douane, de négocier nos accords commerciaux, de contrôler notre monnaie, d'encadrer notre agriculture, et d'imposer des normes dans des domaines toujours plus étendus.

Ce programme prend acte d'un constat documenté : entre 10 et 30 % des lois françaises sont aujourd'hui d'origine européenne (Touteleurope.eu, 2024). La France a transféré à l'UE ses compétences exclusives en matière douanière, monétaire, commerciale et de concurrence (art. 3 TFUE). Le Conseil constitutionnel lui-même, dès 1992, a qualifié ces transferts d'atteintes aux conditions essentielles d'exercice de la souveraineté.

Le présent programme propose la sortie intégrale de l'Union européenne et de la zone euro, la récupération de l'ensemble des compétences transférées, et la reconstruction d'une France pleinement autonome sur les plans énergétique, alimentaire, industriel, militaire, numérique et institutionnel. Il s'appuie sur des données vérifiées et des sources officielles.

AXE 1 — SORTIE DE L'UNION EUROPÉENNE

La récupération de la souveraineté nationale passe par l'activation de l'article 50 du Traité sur l'Union européenne et le retrait simultané de la zone euro, de l'espace Schengen et de l'ensemble des traités européens. Le Brexit britannique (2016-2020) constitue le précédent juridique. La France devra toutefois gérer une transition plus complexe en raison de son appartenance à l'euro.

Procédure juridique et constitutionnelle

Diagnostic

L'article 50 TUE prévoit un délai de négociation de 2 ans après notification, extensible par accord unanime. La révision de l'article 88-1 de la Constitution (participation à l'UE) nécessite soit une loi constitutionnelle (art. 89), soit un référendum (art. 11). Un référendum d'initiative présidentielle sur la sortie de l'UE est la voie la plus légitime démocratiquement.

Mesures

- Référendum national sur la sortie de l'UE dans les 6 premiers mois du mandat
- Notification immédiate au titre de l'article 50 TUE en cas de vote favorable
- Révision constitutionnelle pour supprimer l'article 88-1 et restaurer la pleine souveraineté
- Création d'un Secrétariat d'État à la Transition Souveraine chargé de la négociation de sortie
- Période de transition de 24 mois avec maintien temporaire des accords commerciaux existants
- Négociation bilatérale d'accords de coopération avec chaque État européen (modèle suisse)

Sortie de la zone euro et retour au franc

Diagnostic

La politique monétaire de la France est entièrement déléguée à la BCE depuis 1999. Le retour à une monnaie nationale (nouveau franc) permettrait de retrouver les leviers de dévaluation compétitive, de taux directeurs et de création monétaire. La dette publique (~3 200 milliards €) devra être requalifiée en droit français (lex monetae). Le risque de fuite de capitaux nécessite des mesures de contrôle temporaires.

Mesures

- Création du Nouveau Franc (NF), parité initiale 1 NF = 1 €, flottement encadré à +/- 5 %
- Requalification de la dette publique en droit français (application du principe de lex monetae)

- Contrôle temporaire des capitaux pendant 18 mois (plafond de transferts à 10 000 NF/mois)
- Restauration de la pleine autonomie de la Banque de France comme banque centrale nationale
- Politique monétaire accommodante pour soutenir la réindustrialisation (taux directeur cible : 1,5 %)
- Constitution d'une réserve de change en or et devises (objectif : 6 mois d'importations)

Rétablissement des frontières et sortie de Schengen

Mesures

- Rétablissement immédiat des contrôles aux frontières terrestres, maritimes et aéroportuaires
- Recrutement de 15 000 douaniers et agents aux frontières sur 3 ans
- Modernisation des postes-frontières (technologies biométriques, scanners, portiques)
- Négociation d'accords bilatéraux de circulation avec les pays voisins
- Maintien de la libre circulation pour les ressortissants français dans le cadre d'accords de réciprocité

AXE 2 — SOUVERAINETÉ ÉNERGÉTIQUE

La France produit 61 % de son énergie primaire (SDES, 2024) et est exportatrice nette d'électricité (92,3 TWh en 2025, record historique). Son parc nucléaire de 56 réacteurs + l'EPR de Flamanville constitue un atout stratégique sans équivalent en Europe. Cependant, elle reste dépendante à 100 % pour le pétrole, le gaz et l'uranium.

373 TWh

Production nucléaire 2025 (+ 3,1 % vs 2024) — Source : EDF

49 réacteurs

En pleine capacité hivernale 2025-2026

10 ans

Stock stratégique d'uranium (naturel + appauvri réenrichissable)

Mesures

- Lancement de 14 EPR2 supplémentaires (au lieu de 6 actuellement prévus) — objectif 2045
- Réouverture d'une filière nationale d'extraction d'uranium (sites historiques de La Crouzille, Limousin)
- Construction d'une usine de réenrichissement d'uranium appauvri sur le sol français (fin de la dépendance russe)
- Grand carénage accéléré : prolongation de tous les réacteurs à 60 ans (enveloppe 55 milliards €)
- Relance du programme surgénérateur (type ASTRID) pour fermeture complète du cycle du combustible
- Recrutement de 100 000 personnes supplémentaires dans la filière nucléaire d'ici 2035

100 %

Dépendance aux importations de pétrole et de gaz

57,8 Md€

Facture énergétique 2024 (source : SDES)

Mesures

- Plan national de conversion du parc automobile à l'électrique et à l'hydrogène (objectif 80 % en 2040)
- Électrification massive du réseau ferroviaire et du fret (doublement du fret ferroviaire en 10 ans)
- Diversification immédiate des approvisionnements : contrats long terme avec Norvège, USA, Algérie, Qatar
- Développement du biogaz national : objectif 15 % du mix gazier en 2035 (contre 2 % actuellement)
- Levée du moratoire sur l'exploration des hydrocarbures en Guyane et autour des Kerguelen
- Constitution d'une réserve stratégique de pétrole de 180 jours (contre 90 jours actuellement)

Énergies alternatives souveraines : géothermie, hydrogène, hydrolien

Diagnostic

L'éolien, terrestre comme offshore, est une impasse économique et souveraine. Le facteur de charge moyen des éoliennes en France n'atteint que 25 % (RTE, 2024), contre 75 % pour le nucléaire. Le coût complet de l'éolien offshore atteint 120 à 150 €/MWh, soit 3 à 4 fois le coût du nucléaire historique (42 €/MWh, Cour des comptes). Les composants critiques (pales, nacelles, terres rares pour les aimants permanents) sont importés à 80 % de Chine et du Danemark, créant une dépendance stratégique incompatible avec la souveraineté énergétique. Le démantèlement des éoliennes en fin de vie (20-25 ans) génère des coûts et des déchets non recyclables (pales en fibre de verre). La France dispose en revanche d'atouts considérables en géothermie (2e potentiel européen, BRGM), en hydrogène (maîtrise industrielle via Air Liquide et le CEA), et en énergie marine (2e ZEE mondiale).

Mesures

- Moratoire immédiat sur toute nouvelle implantation d'éoliennes terrestres et offshore sur le territoire national et la ZEE
- Démantèlement progressif du parc éolien existant sur 15 ans, avec réhabilitation obligatoire des sites (terres agricoles, fonds marins)
- Plan national Géothermie Profonde : exploitation du potentiel géothermique haute température dans le Fossé rhénan (Alsace), le Massif Central, la Guadeloupe et la Réunion — objectif 5 GW installés d'ici 2040
- Plan Hydrogène Souverain : 10 milliards € sur 10 ans pour la production d'hydrogène vert par électrolyse nucléaire, création de 5 gigafactories d'électrolyseurs sur le sol français
- Programme pilote d'énergie thermique des mers (OTEC) dans les DOM-TOM tropicaux (Mayotte, Réunion, Antilles)
- Développement de l'hydrolien dans les courants du Raz Blanchard et du canal du Mozambique — objectif 3 GW d'ici 2040
- Filière nationale de piles à combustible pour le transport lourd (poids lourds, navires, trains) en remplacement du diesel
- Réseau national de stations hydrogène : 1 000 stations d'ici 2035, adossé aux infrastructures autoroutières existantes

AXE 3 — SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Avec un potentiel nourricier de 130 % (Terre de Liens, 2025), la France peut nourrir sa population. Mais 43 % de ses terres agricoles produisent pour l'exportation, et 20 % des produits alimentaires consommés sont importés. La

sortie de la PAC impose de compenser les 9 milliards €/an d'aides et de réorienter la production vers l'autosuffisance.

130 %

Potentiel nourricier de la France (Terre de Liens, 2025)

200/semaine

Fermes qui disparaissent chaque semaine en France

20 %

Part des produits alimentaires consommés qui sont importés

Mesures

- Création de la Politique Agricole Française (PAF) en remplacement de la PAC — budget annuel de 12 milliards € (+ 3 Md€ vs PAC)
- Prime à l'installation agricole de 80 000 € pour tout nouvel exploitant de moins de 45 ans
- Plan national Fruits & Légumes : objectif d'autosuffisance à 90 % en 10 ans (contre 70 % actuellement)
- Relance de la filière protéines végétales (soja, lentilles, pois) pour réduire la dépendance au soja brésilien
- Interdiction progressive des importations alimentaires ne respectant pas les normes françaises (clauses miroir)
- Sanctuarisation du foncier agricole : zéro artificialisation nette des terres agricoles
- Obligation de 60 % de produits français dans la restauration collective (cantines, hôpitaux, armées)

Pêche et aquaculture souveraines

Mesures

- Sortie de la Politique Commune de la Pêche (PCP) et fixation souveraine des quotas dans la ZEE française
- Plan de reconstruction de la flotte de pêche nationale : 500 navires neufs en 10 ans

- Développement de l'aquaculture dans les DOM-TOM (objectif : tripler la production d'ici 2035)
- Réduction de la dépendance aux importations de produits de la mer (de 70 % à 40 % en 10 ans)
- Lutte renforcée contre la pêche illégale (INN) dans la ZEE par la Marine nationale

AXE 4 — RÉINDUSTRIALISATION NATIONALE

La part de l'industrie dans le PIB est passée de 20 % en 1980 à 10 % aujourd'hui. La France ne fabrique plus de nombreux biens essentiels : médicaments génériques (Inde/Chine), composants électroniques (Asie), panneaux solaires (95 % Chine), batteries, textiles. La reconquête industrielle est la condition de toute autonomie réelle.

Filières stratégiques prioritaires

Mesures

- Plan Souveraineté Industrielle de 100 milliards € sur 10 ans (fonds souverain + dette nationale)
- Filière pharmaceutique : relocalisation de la production de 50 médicaments essentiels d'ici 2032
- Filière semi-conducteurs : construction de 2 usines de puces avancées (partenariats technologiques bilatéraux)
- Filière batteries : création de 3 gigafactories nationales pour l'automobile électrique
- Filière panneaux solaires : production nationale de 50 % des besoins d'ici 2035
- Filière textile : renaissance d'une industrie du vêtement de base (uniformes, linge, équipements)
- Filière acier et métaux : sécurisation des approvisionnements en terres rares via la ZEE (Polynésie)

Protection douanière et préférence nationale

Mesures

- Instauration d'un tarif extérieur français (TEC) : droits de douane différenciés par filière (0-25 %)
- Clause de préférence nationale dans tous les marchés publics (minimum 60 % de contenu français)
- Taxe carbone aux frontières pour les produits ne respectant pas les normes environnementales françaises

- Création de zones franches industrielles dans les territoires en reconversion (Nord, Est, Outre-mer)
- Simplification administrative radicale pour les PMI : création d'entreprise en 48 heures

AXE 5 — PUISSANCE MARITIME

La France possède la deuxième ZEE mondiale (10,2 millions de km², SHOM) et le premier domaine sous-marin par ses extensions de plateau continental (10,9 millions km²). 97 % de ces espaces sont ultramarins. Ce potentiel est largement sous-exploité.

10,2 M km²

ZEE française — 2e mondiale (source : SHOM)

10,9 M km²

Avec extensions du plateau continental

97 %

De la ZEE est ultramarine

Mesures

- Création d'un Ministère de la Mer de plein exercice avec autorité sur la ZEE, la pêche, les fonds marins et l'énergie marine
- Programme national d'exploration des fonds marins (terres rares, nodules polymétalliques, sulfures)
- Levée du moratoire français sur l'exploitation minière des grands fonds (position stratégique à l'AIFM)

Cartographie complète de la ZEE par le SHOM et l'Ifremer (objectif

100 % cartographié en 2035)

- Valorisation des biotechnologies marines : création de 5 pôles de recherche en outre-mer

Marine nationale et surveillance

Mesures

- Doublement du budget de la Marine nationale : de 7 à 14 milliards €/an d'ici 2032
- Construction de 20 patrouilleurs hauturiers supplémentaires pour la surveillance de la ZEE
- Déploiement de drones maritimes de surveillance sur toutes les zones ultramarines
- Modernisation des bases navales ultramarines (Mayotte, Réunion, Polynésie, Nouvelle-Calédonie)
- Lancement d'un 3e porte-avions nucléaire pour garantir la projection de puissance sur trois océans

Construction navale et économie bleue

Mesures

- Plan de relance des chantiers navals français (Naval Group, Chantiers de l'Atlantique) : commandes de l'État garanties sur 15 ans
- Objectif de 50 % de la flotte de commerce sous pavillon français d'ici 2040
- Développement du transport maritime entre la métropole et les outre-mer (rupture de la dépendance aérienne)
- Création d'une Académie nationale de la Mer pour la formation des métiers maritimes

AXE 6 — DÉFENSE NATIONALE ET SÉCURITÉ

La France est l'une des cinq puissances nucléaires reconnues et la première force armée de l'UE. Sa sortie de l'UE et de l'OTAN intégré impose de renforcer considérablement ses capacités autonomes de défense, tout en maintenant des alliances bilatérales choisies.

Autonomie stratégique complète

Mesures

- Retrait du commandement intégré de l'OTAN (retour à la position gaullienne de 1966)
- Augmentation du budget défense à 3,5 % du PIB (contre 2,1 % actuellement), soit ~100 milliards €/an
- Modernisation de la dissuasion nucléaire : nouvelle génération de SNLE et ASMP-A
- Développement d'un bouclier antimissile national en coopération bilatérale (Israël, Inde)

- Renforcement des forces de souveraineté en outre-mer : doublement des effectifs FAZSOI et FANC

Sécurité intérieure

Mesures

- Recrutement de 50 000 policiers et gendarmes supplémentaires sur le quinquennat
- Rétablissement du service national obligatoire de 6 mois (militaire ou civil)
- Création d'une Garde nationale de réserve de 200 000 hommes mobilisables en 48 heures
- Plan national anti-narcotrafic : saisie systématique des avoirs criminels, peines plancher
- Renforcement du renseignement territorial : maillage complet du territoire

AXE 7 — IMMIGRATION ET IDENTITÉ NATIONALE

La sortie de l'espace Schengen et la récupération de la compétence migratoire permettent une politique d'immigration entièrement souveraine, fondée sur les besoins économiques et démographiques de la France.

Maîtrise totale des flux migratoires

Mesures

- Plafonnement annuel de l'immigration légale par quotas fixés par le Parlement (objectif : 80 000/an maximum)
- Suppression du regroupement familial automatique : examen au cas par cas (logement, revenus, intégration)
- Sortie de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et renégociation bilatérale des obligations d'asile
- Expulsion effective de tous les déboutés du droit d'asile dans un délai de 30 jours
- Conditionnement de l'aide au développement à la coopération migratoire des pays d'origine
- Rétablissement du délit de séjour irrégulier avec reconduite systématique

Identité et assimilation

Mesures

- Loi d'assimilation républicaine : maîtrise du français (niveau B2) obligatoire pour tout titre de séjour long
- Suppression du droit du sol automatique : passage à un droit du sol conditionné (résidence + demande à la majorité)
- Renforcement de la laïcité : interdiction de tout signe religieux ostentatoire dans l'espace public administratif
- Programme national d'enseignement de l'histoire de France et de la civilisation française pour tous les primo-arrivants

AXE 8 — FISCALITÉ ET POLITIQUE MONÉTAIRE

Le retour au franc et la sortie du cadre budgétaire européen (Pacte de stabilité) libèrent la France des contraintes de Maastricht (déficit < 3 %, dette < 60 %). La politique fiscale et monétaire redevient un levier de souveraineté économique.

Réforme fiscale de compétitivité

Mesures

- Baisse de l'impôt sur les sociétés à 15 % pour les PME (CA < 10 M€) et 22 % pour les grandes entreprises
- Suppression de la CVAE et de la C3S : simplification radicale de la fiscalité des entreprises
- Taxe sur les transactions financières à 0,3 % pour financer la réindustrialisation
- Exonération totale d'impôt sur le revenu pour les salaires inférieurs à 2 000 €/mois
- Régime fiscal ultra-attractif pour les outre-mer : extension du modèle ZFANG à tous les DOM-TOM
- TVA réduite à 2 % sur les produits alimentaires de première nécessité d'origine française

Politique monétaire souveraine

Mesures

- Autorisation du financement direct du Trésor par la Banque de France (rachat de dette souveraine)
- Objectif d'inflation à 2,5 % pour soutenir la croissance et réduire le poids réel de la dette
- Création d'un Fonds Souverain Français (dotation initiale 50 milliards NF) pour les investissements stratégiques

- Politique de change compétitive : maintien du franc à un niveau favorable aux exportations industrielles

AXE 9 — ÉDUCATION ET FORMATION

La reconquête souveraine exige une refondation du système éducatif pour former les ingénieurs, techniciens, ouvriers qualifiés et chercheurs nécessaires à la réindustrialisation et à l'autonomie technologique.

École de la République

Mesures

- Retour aux fondamentaux : 50 % du temps scolaire primaire consacré au français et aux mathématiques
- Rétablissement des filières d'apprentissage dès 14 ans (CAP, BEP revalorisés)
- Enseignement obligatoire de l'histoire maritime et ultramarine de la France
- Suppression du processus de Bologne : diplômes nationaux souverains (et non « européens »)
- Création de 10 lycées techniques d'excellence (nucléaire, naval, aéronautique, numérique, agricole)

Enseignement supérieur et recherche

Mesures

- Doublement du budget de la recherche publique : objectif 3,5 % du PIB (contre 2,2 % actuellement)
- Création d'un programme national de bourses « Talents Souverains » pour les filières stratégiques
- Rapatriement des chercheurs français expatriés : prime d'installation de 50 000 € et exonération IR sur 5 ans
- Lancement de 5 grands programmes de recherche nationaux : fusion nucléaire, fonds marins, IA souveraine, biotechnologies, spatial

AXE 10 — SANTÉ ET PROTECTION SOCIALE

La crise du Covid a révélé la dépendance française aux importations de médicaments et d'équipements médicaux. La protection sociale française, financée nationalement, ne dépend pas de l'UE, mais la sortie impose de sécuriser les chaînes d'approvisionnement sanitaire.

Souveraineté sanitaire

Mesures

- Relocalisation de la production de 50 médicaments essentiels et de tous les principes actifs critiques
- Création d'un stock stratégique national de médicaments, masques et équipements pour 6 mois
- Construction de 2 usines nationales de production de vaccins (capacité : 200 millions de doses/an)
- Plan de recrutement de 100 000 soignants sur 5 ans (médecins, infirmiers, aides-soignants)
- Revalorisation de 25 % des salaires hospitaliers sur la durée du mandat

Protection sociale souveraine

Mesures

- Maintien intégral du système de Sécurité sociale et du socle de retraite par répartition
- Retour de l'âge de départ à la retraite à 60 ans pour les métiers pénibles, 62 ans pour les autres
- Création d'une allocation universelle d'autonomie pour les personnes âgées dépendantes
- Conditionnement des prestations sociales à 5 ans de résidence légale et de cotisation en France

Retraite par capitalisation : un pilier complémentaire souverain

Diagnostic

Le système français par répartition est structurellement fragilisé. Le ratio cotisants/retraités est passé de 4 pour 1 en 1960 à 1,79 pour 1 en 2023, et tombera à 1,41 en 2070 (COR, 2025). Le déficit du système atteint 1,7 milliard € en 2024 et devrait s'aggraver à 5 milliards € en 2025. Le COR qualifie le système de « durablement déficitaire » jusqu'en 2070. Les dépenses de retraites représentent 406,9 milliards € (13,9 % du PIB).

1,79 cotisant

Pour 1 retraité en 2023 (COR)

1,41 cotisant

Pour 1 retraité en 2070 (projection COR)

-5 Md€

Déficit projeté du système retraites en 2025

7,5 %

Rendement des caisses de pension suisses en 2024

Mesures

- Création d'un système à 3 piliers souverains, inspiré du modèle suisse : Pilier 1 (répartition solidaire maintenue), Pilier 2 (capitalisation obligatoire à 4 % du salaire brut), Pilier 3 (épargne retraite individuelle volontaire défiscalisée)
- Création d'un Fonds Souverain de Retraite Français, adossé à la Banque de France, doté initialement des réserves du FRR (20,4 milliards €) et alimenté par les cotisations du Pilier 2
- Investissement prioritaire du Fonds dans les actifs stratégiques nationaux : infrastructures, filières industrielles souveraines, énergie nucléaire, foncier agricole
- Mise en place progressive : obligation pour tous les nouveaux entrants sur le marché du travail (moins de 30 ans), option volontaire pour les autres actifs
- Garantie plancher de retraite : le Pilier 1 (répartition) assure un minimum de 85 % du SMIC net pour toute carrière complète, indépendamment des performances du Pilier 2
- Plafonnement des frais de gestion du Fonds Souverain à 0,3 % (contre 1,5 à 3 % dans le privé), sur le modèle du GPFG norvégien
- Gouvernance transparente du Fonds : rapport annuel public, contrôle parlementaire, interdiction d'investir dans des actifs étrangers à risque systémique
- Objectif de rendement réel du Pilier 2 : 4 à 5 % annualisé sur 30 ans (benchmark : GPFG norvégien 6,3 % sur 25 ans)

AXE 11 — OUTRE-MER : PILIER DE LA FRANCE SOUVERAINE

Les outre-mer sont le fondement de la puissance maritime française (97 % de la ZEE) et de sa présence mondiale. Ils constituent un atout stratégique irremplaçable pour l'énergie, les ressources marines, la défense et la biodiversité. La sortie de l'UE impose de compenser les fonds structurels européens (FEDER, FSE) par des investissements nationaux renforcés.

97 %

De la ZEE française est ultramarine

2,8 M

Citoyens français vivent outre-mer

Mesures

- Plan Marshall Outre-Mer de 20 milliards € sur 10 ans (infrastructures, énergie, numérique)
- Extension du régime ZFANG (exonération fiscale) à tous les territoires ultramarins jusqu'en 2040
- Régulation souveraine des prix des carburants en outre-mer : plafonnement au prix métropolitain + surcoût logistique transparent
- Création de zones franches portuaires ultramarines (Mayotte, Réunion, Martinique, Nouméa, Papeete)
- Autonomie énergétique de chaque territoire ultramarin d'ici 2040 (solaire, OTEC, géothermie, biomasse)

Mayotte : territoire stratégique prioritaire

Mesures

- Plan de reconstruction post-Chido : 5 milliards € sur 5 ans (logements, routes, réseaux)
- Renforcement du RSMA-M et des forces de souveraineté (base navale du canal du Mozambique)
- Lutte massive contre l'immigration clandestine : moyens navals doublés, centre de rétention agrandi
- Développement de l'aquaculture dans le lagon et de la pêche hauturière dans le canal du Mozambique
- Raccordement numérique par câble sous-marin dédié (résilience Starlink + fibre)
- CHM : extension et mise aux normes comme hôpital régional de référence de l'océan Indien occidental

AXE 12 — NUMÉRIQUE ET CYBERSOUVERAINETÉ

La souveraineté numérique est le corollaire indispensable de la souveraineté politique. La France dépend aujourd'hui massivement des GAFAM américains et

des infrastructures cloud étrangères pour le fonctionnement de son État, de ses entreprises et de la vie quotidienne de ses citoyens.

Infrastructures numériques souveraines

Mesures

- Création d'un Cloud Souverain Français obligatoire pour toutes les données de l'État et des collectivités
- Construction de 5 datacenters nationaux sécurisés alimentés par le nucléaire
- Déploiement du réseau 5G/6G sur équipements européens exclusivement (interdiction Huawei/ZTE maintenue)
- Fibre optique pour 100 % du territoire (métropole + outre-mer) d'ici 2032
- Programme de câbles sous-marins souverains reliant la métropole à chaque territoire ultramarin

Intelligence artificielle et cybersécurité

Mesures

- Programme national d'IA souveraine : 10 milliards € sur 5 ans (modèles de langage français, calcul haute performance)
- Création d'une Force de Cyberdéfense de 5 000 spécialistes (rattachée au COMCYBER)
- Obligation de localisation des données personnelles des citoyens français sur le sol national
- Audit obligatoire de cybersécurité pour toutes les infrastructures critiques (OIV) — fréquence annuelle
- Taxe GAFAM renforcée : 5 % du chiffre d'affaires réalisé en France, affectée au Fonds Numérique Souverain
- Système d'exploitation national pour l'administration (basé sur Linux, développement par l'ANSSI)

AXE 13 — JUSTICE ET INSTITUTIONS

La récupération de la souveraineté judiciaire impose de mettre fin à la primauté du droit européen sur le droit français, de réformer les institutions pour les adapter à une France pleinement souveraine, et de rétablir l'autorité de l'État.

Souveraineté juridique

Mesures

- Inscription dans la Constitution de la supériorité absolue du droit français sur tout traité international
- Dénonciation de la Convention européenne des droits de l'homme et sortie de la juridiction de la CEDH
- Remplacement par une Charte française des droits fondamentaux, intégrée au bloc de constitutionnalité
- Fin de la compétence de la CJUE sur le territoire français
- Réforme du Conseil constitutionnel : membres nommés exclusivement par les deux chambres du Parlement

Justice pénale et autorité de l'État

Mesures

- Instauration de peines plancher pour les atteintes aux personnes et les violences contre les forces de l'ordre
- Construction de 30 000 places de prison supplémentaires sur 10 ans
- Rétablissement de la double peine : expulsion automatique des délinquants étrangers après exécution de peine
- Accélération de la justice : objectif de délai maximum de 6 mois entre infraction et jugement
- Renforcement de la protection fonctionnelle des élus locaux, policiers et gendarmes

Institutions de la Ve République renouvelée

Mesures

- Instauration du référendum d'initiative citoyenne (RIC) : 1 million de signatures pour un référendum national
- Réduction du nombre de parlementaires : 400 députés (contre 577) et 200 sénateurs (contre 348)
- Non-cumul strict des mandats dans le temps : maximum 2 mandats consécutifs
- Proportionnelle intégrale aux élections législatives pour une représentation fidèle du peuple
- Inscription constitutionnelle de l'interdiction de déléguer la souveraineté nationale à toute organisation supranationale

AXE 14 — TRANSPARENCE PUBLIQUE ET RESPONSABILITÉ DES ÉLUS

L'article 15 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 dispose : « La société a le droit de demander des comptes à tout agent public de son administration. » Ce principe fondateur est aujourd'hui vidé de sa substance par un appareil institutionnel d'opacité. La CADA (Commission d'accès aux documents administratifs), créée par la loi du 17 juillet 1978, rend des avis non contraignants que l'administration peut ignorer sans sanction. En 2024, elle a reçu 11 361 saisines (+ 27 % sur 4 ans) mais son délai moyen de traitement atteignait 176 jours en 2019, rendant le recours inefficace. La HATVP ne contrôle que 39 % des 13 103 déclarations de patrimoine reçues en 2024. La France est tombée au 25e rang de l'Indice de Perception de la Corruption 2024 (Transparency International), avec un score de 67 — sous la moyenne des démocraties (73) — enregistrant sa première chute depuis la création de l'indice en 1995.

Transparence intégrale de l'État et des institutions

Le système français de transparence repose sur des mécanismes consultatifs sans pouvoir contraignant. La CADA émet des avis que l'administration ignore dans 42 % des cas. Le secret défense est utilisé de manière discrétionnaire, sans contrôle judiciaire. Les documents sont classifiés sans limite de durée effective (plafond de 50 ans depuis 2024 seulement). La loi Sapin II (2016) s'applique principalement au secteur privé (sociétés de plus de 500 salariés, CA supérieur à 100 M€), laissant le secteur public largement en dehors de son périmètre. Par comparaison, en Suède, les documents administratifs sont publics depuis le XVIIIe siècle ; au Danemark, 2e mondial de l'indice Transparency, les salaires des ministres sont consultables par tous ; aux États-Unis, le FOIA (1966) garantit un droit d'accès systématique.

11 361

Saisines CADA en 2024 (+ 27 % sur 4 ans)

176 jours

Délai moyen de traitement CADA (2019)

25e rang

France, IPC 2024 (score 67, vs 73 moyenne démocraties)

39 %

Déclarations HATVP effectivement contrôlées (2024)

Mesures

- Transformation de la CADA en Autorité de Transparence Publique (ATP) dotée de pouvoirs contraignants : avis exécutoires, capacité de sanction administrative (amendes jusqu'à 150 000 €), saisine directe du tribunal administratif
- Obligation de publication en open data de tous les documents administratifs dans un délai de 30 jours, sauf exceptions limitativement énumérées par la loi (secret défense stricto sensu, données personnelles)
- Réforme du secret défense : instauration d'un contrôle judiciaire obligatoire de toute classification, durée maximale de 25 ans (contre 50 actuellement), déclassification automatique au-delà sauf décision motivée du Conseil d'État
- Extension de la loi Sapin II à l'ensemble du secteur public : obligations anticorruption pour toutes les administrations d'État, collectivités territoriales et établissements publics
- Publication obligatoire en temps réel de l'agenda de tous les ministres, secrétaires d'État et directeurs d'administration centrale, incluant tous les rendez-vous avec des représentants d'intérêts
- Déclaration de patrimoine annuelle obligatoire et publique pour tous les élus nationaux et locaux (et non plus seulement à l'entrée et à la sortie de mandat), avec contrôle systématique par la HATVP
- Création d'un portail national unique de transparence budgétaire permettant à tout citoyen de consulter en détail l'utilisation de chaque euro public, de l'État aux communes
- Registre des lobbyistes renforcé : déclaration obligatoire de toute dépense de lobbying supérieure à 5 000 €, sanctions pénales en cas de non-déclaration (contre simples rappels aujourd'hui)
- Instauration du droit d'interpellation citoyenne : tout citoyen peut exiger une réponse documentée de toute administration dans un délai de 15 jours ouvrés

Responsabilité pénale des élus et haute trahison présidentielle

Diagnostic : les cessions d'actifs stratégiques

La France a cédé des pans entiers de sa souveraineté industrielle au bénéfice d'intérêts étrangers, souvent américains, dans des conditions qui n'ont fait l'objet d'aucun contrôle démocratique effectif.

Alstom Énergie (2014-2015) : cession de la branche Énergie à General Electric pour 12,4 milliards €, validée par Emmanuel Macron, alors ministre de l'Économie, malgré l'opposition d'Arnaud Montebourg qui qualifiait l'opération d'« humiliation nationale ». Cette vente incluait les turbines Arabelle, composant critique de la dissuasion nucléaire française (équipement des sous-marins

nucléaires et des centrales). En 2022, EDF a dû racheter cette branche nucléaire pour 1,2 milliard € — soit le double de sa valorisation initiale de 2014.

Technip (2017) : fusion avec l'américain FMC Technologies, entraînant le transfert du siège social à Londres et le passage progressif du contrôle opérationnel sous direction américaine (Houston). En 2019, seuls 3 Français sur 10 membres du comité exécutif.

Privatisations loi PACTE (2019) : cession de 52 % de la Française des Jeux pour 2,1 milliards €, réduction de la participation dans Engie (cession de 4,1 % pour 1,53 milliard €). Le projet de privatisation d'Aéroports de Paris n'a été abandonné qu'en raison du Covid-19, non par volonté politique.

Diagnostic : l'impunité constitutionnelle

La révision constitutionnelle du 23 février 2007 (loi n° 2007-238) a supprimé le crime de « haute trahison » de l'article 68 de la Constitution, le remplaçant par un vague « manquement à ses devoirs manifestement incompatible avec l'exercice de son mandat ». Cette modification a vidé de sa substance la responsabilité pénale du chef de l'État. La notion de « manquement aux devoirs », à la différence de la haute trahison, n'est adossée à aucune qualification pénale précise et laisse toute latitude d'interprétation au Parlement constitué en Haute Cour. La France est le seul pays d'Europe occidentale à avoir supprimé le concept de trahison de ses textes fondamentaux (l'Allemagne maintient le « Verrat an der Bundesrepublik », l'Espagne le crime de « traición »).

Mesures

- Rétablissement du crime constitutionnel de haute trahison (article 68) avec une définition précise incluant : la cession d'actifs stratégiques nationaux à des puissances étrangères, la compromission de la dissuasion nucléaire, l'abandon de souveraineté territoriale, et la violation délibérée des intérêts fondamentaux de la Nation
- Création d'une Cour de Justice de la République réformée : composition mixte (magistrats professionnels + jurés citoyens tirés au sort), compétence élargie au Président de la République (y compris après la fin du mandat)
- Loi de protection des actifs stratégiques nationaux : liste de 50 entreprises et infrastructures déclarées « intérêts vitaux de la Nation », dont la cession à des intérêts étrangers est soumise à référendum populaire
- Création d'une Commission parlementaire permanente d'audit des cessions d'actifs publics, disposant d'un pouvoir d'investigation et de saisine du parquet
- Instauration d'une peine d'inéligibilité à vie pour tout élu condamné pour corruption, trafic d'influence, prise illégale d'intérêts ou haute trahison
- Obligation de déclaration d'intérêts rétroactive sur 10 ans pour tout candidat à la Présidence de la République, incluant tous les liens avec des entreprises, fondations ou gouvernements étrangers

- Suppression de l'immunité présidentielle pendant le mandat pour les actes détachables de la fonction (affaires privées, enrichissement personnel, actes antérieurs au mandat)
- Nationalisation d'urgence automatique de tout actif stratégique cédé à l'étranger en violation de la loi de protection, avec indemnisation au prix de cession initial (non au prix de marché)

CONCLUSION — UNE FRANCE DEBOUT

Ce programme trace la voie d'une France qui reprend en main l'intégralité de son destin. La sortie de l'Union européenne n'est pas un repli : c'est la condition préalable à la reconquête de notre capacité d'action dans un monde où les nations souveraines — États-Unis, Chine, Russie, Inde — définissent les règles du jeu.

La France dispose d'atouts considérables : la deuxième ZEE mondiale, un parc nucléaire unique en Europe, un potentiel nourricier excédentaire, une armée dotée de la dissuasion nucléaire, un siège permanent au Conseil de sécurité, et une présence territoriale sur tous les océans. Ces atouts sont aujourd'hui sous-exploités, bridés par des réglementations européennes inadaptées et une perte de volonté politique.

Ce programme ajoute à la reconquête matérielle une exigence de transparence et de responsabilité sans précédent. Un État souverain qui ne rend pas de comptes à son peuple n'est pas une démocratie : c'est une oligarchie. La cession d'actifs stratégiques nationaux à des puissances étrangères, l'opacité institutionnelle et l'impunité des gouvernants sont des atteintes à la souveraineté aussi graves que la dépendance énergétique ou alimentaire. La création d'un pilier de retraite par capitalisation souverain, adossé à un fonds d'investissement national, complète la reconquête en assurant aux Français la maîtrise de leur avenir social et patrimonial.

Le chemin sera exigeant. Les premières années seront marquées par des turbulences monétaires, des renégociations commerciales complexes et un effort budgétaire considérable. Mais le Brexit britannique a montré que la sortie est juridiquement possible, économiquement survivable, et politiquement irréversible une fois engagée.

La question n'est pas de savoir si la France peut être souveraine. C'est de savoir si elle en a encore la volonté.

Document de travail établi à partir de données publiques vérifiées.

Sources : SDES, INSEE, EDF, RTE, SHOM, Ifremer, FranceAgriMer, Terre de Liens, Douanes françaises, EUR-Lex, Touteleurope.eu, COR (Conseil d'Orientation des Retraites), CADA, HATVP, Transparency International, Fondapol, Cour des comptes, Légifrance